



Trophées CAP'TRONIC 2019 REGLEMENT

1. Introduction

Chaque année, l'association JESSICA FRANCE, forte de 23 ingénieurs spécialisés en électronique et en logiciels embarqués répartis sur toute la France, aide, dans le cadre du programme CAP'TRONIC, plus de 3 500 PME dans la mise en œuvre de nouvelles solutions électroniques et logicielles embarquées.

JESSICA FRANCE organise la 13^{ème} édition des trophées CAP'TRONIC pour récompenser et mettre en lumière les projets de 4 PME françaises qui ont innové de façon particulièrement remarquable par l'introduction de solutions électroniques ou logicielles dans leurs produits.

2. Organisation du concours

Le concours est organisé par JESSICA FRANCE, en partenariat avec ses membres fondateurs, le CEA et Bpifrance, et avec le soutien du ministère de l'Economie et des Finances.

4 trophées CAP'TRONIC seront décernés aux PME lauréates :

- le **Trophée CAP'TRONIC du produit à usage du grand public**, qui récompense la plus belle innovation conduite sur un produit à usage du grand public grâce à la mise en œuvre de solutions électroniques,
- le **Trophée CAP'TRONIC Industrie & Services**, qui récompense la plus belle innovation conduite sur un produit du secteur de l'industrie et des services, grâce à la mise en œuvre de solutions électroniques,
- le **Trophée CAP'TRONIC Santé Bien-être**, qui récompense la plus belle innovation, conduite sur un produit s'adressant aux marchés de la santé ou du bien-être, grâce à la mise en œuvre de solutions électroniques,
- le **Trophée CAP'TRONIC Jeune Entreprise**, qui récompense une société de moins de 3 ans ayant réussi l'introduction d'une solution électronique dans son produit.

3. Dossier d'inscription

Toutes les entreprises dont le projet a été appuyé par un contrat CAP'TRONIC depuis le 1^{er} janvier 2015, et qui ont pris la décision d'engager le développement du produit concerné par ce contrat, pourront participer à ce concours.

Pour participer au concours, les entreprises devront remplir et signer le dossier de candidature disponible sur le site web www.captronic.fr.

Chaque entreprise ne peut présenter qu'un seul projet, mais peut être candidate à plusieurs Trophées.

Le dossier de candidature devra être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous, **avant le 28 juin 2019** :

- **par e-mail** : trophees@captronic.fr

Remarque : Les entreprises sont invitées à joindre au dossier une plaquette de présentation de leurs activités ou tout autre document que celles-ci jugeront utile pour la compréhension de leur activité et du produit / service présenté.

Les dossiers de candidature seront considérés comme reçus après le renvoi d'un accusé de réception.

4. Déroulement

Les dossiers seront analysés puis qualifiés pour un examen par le jury.

La remise des prix aura lieu lors d'un événement qui aura lieu à Paris (la date sera prochainement communiquée).

La date et l'heure de remise seront confirmées sur le site web www.captronic.fr

5. Critères

Les principaux critères de sélection seront :

- l'originalité des solutions technologiques mises en oeuvre,
- les partenariats de R&D engagés,
- le caractère innovant des services apportés par le produit,
- la réussite économique du projet (références majeures, évolution du Chiffre d'Affaires, de l'effectif, des parts de marché, la signature de partenariats économiques pour les jeunes entreprises...),
- la gestion de la Propriété Intellectuelle,
- la valeur ajoutée environnementale du produit,
- la démarche menée par l'entreprise pour augmenter la valeur ajoutée environnementale du produit.

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

6. Engagement des candidats

Tout participant au concours s'engage à :

- s'assurer qu'il a l'autorisation du détenteur de la propriété intellectuelle de communiquer sur son produit, si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle,
- ne pas communiquer dans son dossier des informations à caractère confidentiel,
- participer à la remise des prix ou se faire représenter lors de cette remise, s'il est nommé,
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury,
- accepter le prix sous sa forme attribuée.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images et les caractéristiques de leur projet sur des supports papier et électroniques. Ils renoncent pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la remise des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées auprès de JESSICA FRANCE.

La participation au concours implique une acceptation sans réserve du présent règlement.

7. Engagement du jury

Le jury sera composé de professionnels.

Le jury s'engage à examiner et traiter les dossiers en toute neutralité. Les délibérations du jury sont confidentielles. Les personnes ayant à prendre connaissance des dossiers sont tenues au secret professionnel le plus strict et auront préalablement signé un engagement de confidentialité.

Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions. Ces dernières sont sans recours.

En cas de force majeure, JESSICA FRANCE se réserve le droit de reporter ou d'annuler ce concours sans que leurs responsabilités puissent être engagées. Les candidats s'interdisent dans ce cas toute réclamation ou demande de dédommagement.

Ce règlement est disponible sur www.captronic.fr.

8. Calendrier

Mai 2019 : Ouverture du concours.

28 juin 2019 : Date limite de dépôt des candidatures.

Réunion et délibération du jury en juillet 2019.

Remise des trophées le 25 septembre 2019 à l'occasion du Forum de l'Electronique à Paris

Pour plus d'informations :

www.captronic.fr, trophees@captronic.fr

JESSICA FRANCE / CAP'TRONIC - CEA Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE Cedex 9 - Tél. : 04.38.78.38.17